



Pour permettre la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 dans le budget Primitif de 2024, il convient de s'assurer de la concordance des résultats de l'exercice 2023 du compte Administratif avec ceux du compte de Gestion. Le compte de Gestion définitif a été transmis par le comptable public.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

La 1ère Vice-Présidente expose les résultats budgétaires de l'exercice 2023 dressé par le receveur :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	66 445,61	1 075 364,40	1 141 810,01
Titres de recette émis (b)	29 598,09	1 101 107,54	1 130 705,63
Réductions de titres (c)	3 212,29	24 955,11	28 167,40
Recettes nettes (d = b - c)	26 385,80	1 076 152,43	1 102 538,23
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	66 445,61	1 075 364,40	1 141 810,01
Mandats émis (f)	22 021,03	1 011 742,72	1 033 763,75
Annulations de mandats (g)		2 821,78	2 821,78
Dépenses nettes (h = f - g)	22 021,03	1 008 920,94	1 030 941,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 364,77	67 231,49	71 596,26
(h - d) Déficit			

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
Investissement	19 945,61	4 364,77	24 310,38
Fonctionnement	29 057,40	67 231,49	96 288,89
Total	49 003,01	71 596,26	120 599,27

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant que le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2023 sont concordants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur du Syndicat,
- DECLARE qu'il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Délibération Publiée le :	05/04/2024
Transmise à la Préfecture le :	05/04/2024

Pour extrait conforme  
Délibération certifiée exécutoire  
**Le Président,**  
**Bertrand LEROY**

ECOLE DE MUSIQUE  
RIVE SUD